

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 3 septembre 2025

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2026

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n°2025-695 du 24 juillet 2025 modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application, au ministère de la justice, du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice organisé au titre de l'année 2026 est composé de la manière suivante et par ordre alphabétique :

Madame BOUZIDI Linda, attachée principale d'administration de l'Etat, conseillère mobilité carrière à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon ;

Monsieur CAUMONT Rémi, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du pilotage de la gestion au secrétariat général ;

Madame CLAIR Marianne, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet et du bureau de soutien à la direction de la mémoire, de la culture et des archives au ministère des armées ;

Madame CONRE Sabine, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de l'accompagnement professionnel et de la formation au secrétariat général ;

Monsieur DUCASSE Bruno, attaché d'administration de l'Etat hors classe, responsable de l'appui au pilotage territorial à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Monsieur FERRU Jérôme, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires générales et des personnels contractuels à la direction des services judiciaires ;

Madame GARRIC Christel, attachée territoriale principale, chargée de projets qualité process au département méthodes et processus d'Ile-de-France mobilité ;

Monsieur GERBOUD Laurent, administrateur territorial hors classe, chef de service des affaires générales au département de la Seine Saint Denis ;

Monsieur GICQUIAUD David, attaché principal d'administration de l'Etat, chargé de mission performance des ressources humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes ;

Monsieur HILALI Nabil, administrateur de l'Etat hors classe, chef du bureau des pensions au secrétariat général des ministères aménagement du territoire et transition écologique ;

Madame LARIBI Fatiha, attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale de l'institut régional d'administration de Lyon ;

Madame LEGENTIL-KARABIAN Patricia, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires du deuxième groupe, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire à la direction des services judiciaires ;

Madame MASSE-POLLET Soizick, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département budget et finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires du Grand-Ouest ;

Monsieur MAZANEK Tomir, administrateur de l'Etat du premier grade, chef du bureau du précontentieux à la direction des services judiciaires ;

Madame METIOUNE Ilhame, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la programmation et de la synthèse du titre 2 au secrétariat général ;

Madame MOUTTE Nathalie, attachée principale d'administration de l'Etat, conseillère mobilité carrière au secrétariat général ;

Monsieur NAKIB Omar, directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse, directeur du service territorial de milieu ouvert de Pierrefitte à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame PLANES-RAISENAUER Catherine, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au contrôleur budgétaire à la préfecture de police de Paris ;

Monsieur QUILICHINI Stéphane, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de la gestion personnalisée des corps de direction à la direction de l'administration pénitentiaire ;

Monsieur SAVOIE Jean-Yves, directeur départemental de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du bureau de la valorisation des compétences au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

Madame VENET-LOPEZ Laurence, administratrice de l'Etat du grade transitoire, cheffe du service de l'administration à la direction de l'administration pénitentiaire ;

Monsieur ZANATTA François, conseiller d'administration de la justice, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord.

Article 2

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat organisé au titre l'année 2026 est présidé par **madame VENET-LOPEZ Laurence**, administratrice de l'Etat du grade transitoire.

Article 3

Monsieur ZANATTA François est désigné pour remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 4

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation,

S. CHASSAT